

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	47

CONVOCACTION

Datée	du 07/04/23
Affichée	du 07/04/23

OBJET

Complexe culturel - avenants  
aux marchés de travaux  
des lots 6, 11 et 16

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR  
Didier PITOU a donné pouvoir à Eric ZO  
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Fabrice GLORIA

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE  
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Absents excusés : Serge GODARD  
Pascal SUARD  
Nadège TROUILLET  
François HUREL  
Jacky DE TAEVERNIER  
Virginie VIOLET

Absents : Daniel MARIE  
Philippe RONDEL

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Conseil que par délibérations en date du 20 février 2020 et du 23 juillet 2020, les marchés de travaux du Complexe Culturel de L'Aigle ont été attribués aux entreprises.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications aux marchés de travaux pour les lots ci-dessous :

- Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois - agencement - attribué à l'entreprise LA FRATERNELLE :

Le projet d'avenant n° 4 pour une plus-value d'un montant total de 22 192,53 € HT soit 26 631,03 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Réalisation de marche de gradins dans la salle 400 (suite erreur de réalisation de l'ancienne entreprise de gros-œuvre) pour un montant de 2 724,16 € HT
- Réalisation de plinthes le long des escaliers d'accès à la salle 400 (suite erreur de réalisation de l'ancienne entreprise de gros-œuvre) pour un montant de 629,15 € HT
- Meubles des loges et de régie mobile (prestation supplémentaire non retenue au moment de l'attribution des marchés mais nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment) pour un montant total de 10 334,61 € HT
- Création d'un faux-plafond dans les sas pour intégration des luminaires en plafond (suite erreur de réalisation de l'ancienne entreprise de gros-œuvre) pour un montant de 5 593,83 € HT
- Création d'un habillage sur le cadre de scène (pour dissimuler la mauvaise finition du béton réalisé par l'ancienne entreprise de gros œuvre) pour un montant de 2 910,78 € HT

- Lot n° 11 Revêtements de sols souples - sols durs et faïence attribué à l'entreprise SOLS DELOBETTE :

Le projet d'avenant n° 1 pour une plus-value d'un montant total de 6 250,55 € HT soit 7 500,66 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Ajout de nez de marche dans les salles de cinéma (marches supplémentaires ajoutées en phase exécution) pour un montant de 5 449,95 € HT
- Pose de deux siphons (suite erreur de réalisation de l'ancienne entreprise de gros-œuvre) pour un montant de 810,60 € HT

- Lot n° 16 Réseaux cinéma (projection et écrans) attribué à l'entreprise TAC KINOTON :

Le projet d'avenant n° 1 pour une plus-value d'un montant total de 6 651 € HT soit 7 981,20 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Fourniture et pose d'une boucle pour les malentendants - système d'audiodescription dans les salles 400, 150 et 60 - (demande du futur exploitant NOECINEMAS)

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

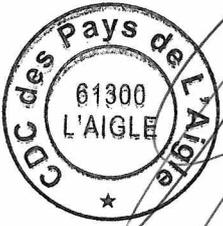
Le Président,  
Jean SELLEKER



- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1 à R2194-9,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-031 du Conseil Communautaire en date du 20/02/2020 portant attribution des marchés relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle hors lots 6, 10, 15 et 16,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-086 du Conseil Communautaire en date du 23/07/2020 portant attribution des marchés lots 6, 10, 15 et 16 relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-217 du Conseil Communautaire en date du 10/12/2020 portant modification n° 1 au lot n° 2 Charpente métallique concernant la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-170 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 portant modification n° 2 au lot n° 1 VRD, Maçonnerie, Gros-Œuvre, modifications n° 1 aux lots 3 Couverture-Bardage, 4 Toiture étanchéité, 7 Ventilation chauffage plomberie, 8 Electricité et 12 Métallerie-Serrurerie relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-11-25-196 du Conseil Communautaire en date du 25/11/2021 portant modification n° 2 aux lots n° 3 Couverture-Bardage, 4 Toiture-Etanchéité, 8 Electricité, modification n° 1 aux lots n° 5 Menuiseries extérieures, 6 Menuiseries Intérieures Bois-Agencement, 14 Machinerie scénique et 15 Electricité scénique relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-077 du Conseil Communautaire en date du 31/03/2022 portant modification n° 2 aux lots n° 2 Charpente métallique, 5 menuiseries extérieures, 6 menuiseries intérieures, 12 métallerie serrurerie bâtiment, 15 électricité scénique audiovisuel, modification n° 1 aux lots n° 9 plâtrerie-faux plafonds, 13 ascenseur et 17A fauteuils et gradins mobiles relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-07-07-140 du Conseil Communautaire en date du 07/07/2022 portant modification n° 3 au lot n° 3 couverture bardage relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-10-13-185 du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022 portant modification n° 3 aux lots n° 2 Charpente métallique, 5 Menuiseries extérieures, 12 Métallerie serrurerie bâtiment, modification n° 4 au lot n° 3 Couverture-Bardage, modification n° 2 aux lots n° 7 Ventilation Chauffage Plomberie, 14 Serrurerie machinerie scénique, relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-022 du Conseil Communautaire en date du 09/02/2023 portant modification n° 5 au lot n° 3 Couverture Bardage, modification n° 3 aux lots n° 6 Menuiseries intérieures, n° 7 Ventilation Chauffage Plomberie, n° 8 Courant fort / Courant faible, modification n° 2 au lot n° 9 Plâtrerie Faux plafonds, modification n° 1 au lot n° 18 Résine de sol, relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 04/04/2023 concernant les modifications apportées aux lots n° 6, 11 et 16

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
 Publié en ligne le  
 Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

Le Président,  
 Jean SELLIER

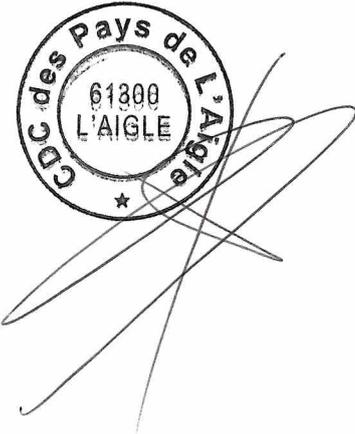


**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **APPROUVE** les modifications suivantes :
  - ✓ Modification n° 4 au lot n° 6 Menuiseries intérieures pour une plus-value de 22 192,53 € HT soit 26 631,03 € TTC,
  - ✓ Modification n° 1 au lot n° 11 Revêtements sols –carrelage et faïence pour une plus-value de 6 250,55 € HT soit 7 500,66 € TTC,
  - ✓ Modification n° 1 au lot n° 16 Réseaux cinéma pour une plus-value de 6 651 € HT soit 7 981,20 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers.

Acte reçu en Préfecture le **14 AVR. 2023**  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire **14 AVR. 2023**

Le Président,  
Jean SELLIER



**VOTE : 44 POUR**  
**03 ABSTENTIONS (Fabrice GLORIA et son pouvoir, Philippe CROTEAU)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.